



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Distribution de kits hydro-économes OPTIM'EAU sur le secteur Sud dijonnais de la métropole**

Dijon métropole assure à ce jour l'alimentation en eau potable de 300 000 habitants dont ceux de 60 communes du département. Alors que la population de ce territoire desservi a augmenté de 25 000 habitants entre 2005 et 2021, le volume d'eau prélevé annuellement au milieu naturel pour l'alimentation en eau potable a diminué de 5 millions de mètres cubes (soit une baisse de l'ordre de 20 m³ d'eau par habitant et par an).

La réduction des fuites sur le réseau, mais aussi les efforts des usagers, particuliers et entreprises, expliquent cette tendance baissière qu'il faut soutenir. Ainsi, des investissements importants continuent à être programmés par Dijon métropole et par les délégataires des services d'eau potable pour améliorer encore la performance de cette politique globale de préservation des ressources et permettre ainsi au territoire de poursuivre son développement.

Plus que jamais, nous devons persévérer dans la préservation des ressources en eau potable pour faire face aux épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (canicules, sécheresses), qui ont conduit ces dernières années la Préfecture de Côte d'Or à prendre des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau.

Pour répondre à cet impératif et sensibiliser de façon très concrète l'ensemble des concitoyens aux économies d'eau, Dijon métropole a décidé d'engager au printemps 2024 une vaste opération de distribution gratuite de kits économiseurs d'eau (mousseurs et pommeaux de douche) aux 130 000 foyers de son territoire, l'opération OPTIM'EAU. Après inscription sur une plateforme Internet, chaque citoyen a pu retirer son kit dans l'un des 42 points de distribution répartis dans toutes les communes de la métropole.

Avec plus de 31 000 kits distribués, l'opération est un franc succès et va être relancée en 2025.

L'acquisition du matériel et la constitution des kits, la logistique et les moyens humains dédiés à leur distribution, l'exploitation de la plateforme d'inscription, ainsi que la communication autour de l'opération, sont portés par les trois délégataires des services publics d'eau potable de Dijon métropole.

Afin de mutualiser les moyens, le délégataire en charge du service sur le périmètre comportant le plus grand nombre d'abonnés assure le pilotage et la coordination de la démarche. Les frais afférents sont imputés au fonds contractuel développement durable sur son périmètre. Chacun des deux autres délégataires, pour leur périmètre contractuel respectif (Est et Sud dijonnais), supporte les frais proportionnellement au nombre de foyers recensés par l'INSEE.

Le contrat de DSP eau potable du périmètre Est dijonnais dispose lui aussi d'un fonds développement durable sur lequel le délégataire Sogedo prévoit d'imputer les frais de déploiement de l'opération OPTIM'EAU. Ce qui n'est pas le cas pour le périmètre Sud dijonnais délégué à Suez, non doté de fonds similaire.

Aussi, afin de permettre un déploiement homogène de l'opération OPTIM'EAU à l'échelle de la métropole, et de garantir l'égalité des usagers et la continuité du service public, sans entraîner d'augmentation du prix de l'eau sur le secteur Sud dijonnais, il est proposé le versement d'une contribution financière au délégataire Suez d'un montant maximum de 100 000 € HT en vue de couvrir strictement les frais pour le déploiement de l'opération OPTIM'EAU.

Cette contribution financière sera formalisée par un avenant (Document annexé) au contrat de délégation de service public du périmètre délégué à Suez.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service publique eau potable du périmètre Sud dijonnais conclu avec la société Suez,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service publique eau potable du périmètre Sud dijonnais conclu avec la société Suez,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, pour tous les projets d'actes précités, à apporter, le cas échéant, des ajustements non substantiels auxdits actes.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	